

## **SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie le 2 février 2016 à 18h30 sous la présidence de M. Serge CASTAIGNAU, Maire. Il a délibéré sur les questions suivantes :

### **AVENANT AU CONTRAT DE TERRITOIRE DU PAYS DE NAY**

Le conseil municipal autorise le maire à signer cet avenant prenant en compte les assouplissements votés par le Département (délibération du 25 juin 2015) et permettant de répondre à certaines préoccupations des collectivités dans la mise en œuvre de leurs projets, dont notamment le recul de la date limite de transmission des factures acquittées au 30 septembre 2017.

### **CONVENTION D'OPTIMISATION DE CHARGES ET RESSOURCES**

Le conseil municipal approuve la convention d'optimisation de charges et ressources proposée par la société ECOFINANCE COLLECTIVITES et autorise le Maire à la signer.

### **INDEMNITE DE FONCTION DE MAIRE**

Le Préfet des Pyrénées-Atlantiques est venu rappeler (circulaire du 19 janvier 2016) les dispositions de la loi n°2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice par les élus locaux de leur mandat qui prévoit que, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, les Maires bénéficient automatiquement du taux maximal du barème prévu à l'article L.2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

La loi prévoit que le Conseil Municipal doit délibérer s'il décide de maintenir une indemnité inférieure au barème à la demande du Maire.

Le Maire rappelle que par délibération en date du 15 avril 2014 il a été décidé d'attribuer au Maire et aux adjoints les indemnités de fonction à un taux moindre que le taux maximum auxquels ils pouvaient prétendre. Le Conseil Municipal, à la demande du Maire, décide de lui maintenir le taux de son indemnité de fonction tel que fixé dans la délibération du 15 avril 2014.

### **ADHESION « Géo64 »**

Le conseil municipal décide d'adhérer à la plateforme SIG (Système d'information Géographique), intitulée Géo64, proposée par l'Agence Publique de Gestion Locale, et mettant à disposition des collectivités, un ensemble de couches d'informations (notamment un fond topographique, le plan et la matrice cadastrale, les photos aériennes, ...), de fonctionnalités et de modules métier (par exemple la gestion du cimetière, le plan d'adressage des voies, la gestion des réseaux humides, ...).

### **COMPTE-RENDUS REUNIONS**

**Chemin du Bois** : la commune a adressé un courrier au propriétaire concerné pour lui demander d'élaguer les branches des arbres, situés en bordure de route, sur une parcelle lui appartenant, les branchages représentant un danger pour la circulation sur la voie publique. Une relance sera faite.